CCNT 65 :

à la table des négociations...

nous exigeons la valeur du point à 7,60 €

Lors de la Commission Paritaire Permanente Nationale de Négociation et d'Interprétation (CPPNNI) de la CCNT65 du 20 novembre 2026, **la CGT UFAS porte à la table des négociations un avenant pour une valeur du point portée à 7,60 € dans notre convention collective !**

Cette hausse des prix met en lumière une réalité devenue intolérable :
Aujourd'hui, dans la Convention Collective Nationale du Travail 65, le gel prolongé de la valeur du point écrase toutes les grilles et nivelle les rémunérations vers le SMIC.

Un·e éducateur·trice, un·e AES, un·e agent·e de service ou un·e salarié·e admninistratif·ve débutant·e gagnent parfois à peine plus qu'un·e salarié·e sans qualification : **les carrières sont bloquées, les métiers de l'accompagnement éducatif, social et du soin sont méprisés une fois de plus.**

Sans revalorisation immédiate du point à 7,60 €, la paupérisation continue !

- **X** Les débuts de carrières écrasés.
- **X** Les métiers qualifiés payés au minimum légal.
- **X** Les qualifications ne servent à rien.
- **X** Les années d'ancienneté ne sont plus reconnues.

... lors de la séance de « *négociation* » du 20 novembre, l'UNISSS (Union Intersyndicale des Secteurs Sanitaires et Sociaux) **a refusé de signer l'avenant que nous avons proposé.**

ASSEZ DU MÉPRIS !

NOS MÉTIERS VALENT MIEUX QUE DES MIETTES !

Alors que les besoins explosent, les établissements manquent de personnels, les conditions de travail se dégradent. Les travailleuses et travailleurs de la CCNT 65 tiennent les établissements à bout de bras ; et pourtant... les employeurs et les financeurs refusent toujours une vraie revalorisation de la valeur du point.

Sans nous, rien ne fonctionne !
Ensemble, mobilisons-nous !

EN GRÈVE et en manifestation le 1er et le 7 décembre 2026.

GAGNONS L'AUGMENTATION DES SALAIRES !

Fédération Santé et Action Sociale - Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX - revendic@sante.cgt.fr - Tel : 01 55 82 87 88